



PUBLIE LE 27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

8/ PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIAL DIANA ARMENGOL-MARKARIAN 2027-2031

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNIEC (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée par M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine PRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

8/ PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIAL DIANA ARMENGOL-MARKARIAN 2027-2031

MESDAMES, MESSIEURS,

Le centre social Diana Armengol-Markarian, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime depuis son ouverture en septembre 2023, doit présenter un projet social pour la période 2027-2031 en vue du renouvellement de son agrément.

Ce renouvellement constitue une étape importante dans la vie du centre social. Il s'appuie sur le bilan des trois premières années de fonctionnement et sur une démarche de concertation conduite de janvier à juin 2026, associant les habitants, les usagers, les partenaires institutionnels, les associations, les professionnels du territoire et les élus.

Cette démarche participative a mobilisé différents outils complémentaires : évènement de lancement, questionnaires auprès des usagers, entretiens individuels, ateliers participatifs, comité technique réunissant près de quarante partenaires et usagers, ainsi qu'un diagnostic social de territoire réalisé avec des étudiants de l'Institut du Développement Social. Les enseignements issus de ces travaux ont été partagés et validés lors du comité de pilotage du 4 juin en présence de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime.

Le projet social 2027-2031 s'inscrit dans la continuité des missions d'animation de la vie sociale confiées aux centres sociaux. Il répond aux besoins identifiés sur le territoire des Hauts de Rouen et s'articule autour de cinq priorités :

- Renforcer le soutien aux familles en développant la participation de tous les parents, en favorisant l'implication des pères et en accompagnant l'autonomie, le pouvoir d'agir et le bien-être des familles,
- Accompagner les jeunes de 11 à 17 ans dans leurs parcours éducatifs, personnels et citoyens, en consolidant les coopérations avec les établissements scolaires, les familles et les acteurs jeunesse du territoire,
- Consolider l'accès aux droits et développer l'inclusion numérique afin de favoriser l'autonomie des habitants dans leurs démarches administratives et numériques,
- Renforcer les dynamiques partenariales et le développement social local afin de mieux coordonner les réponses apportées aux besoins des habitants et de favoriser une meilleure connaissance mutuelle des actions conduites sur le territoire,
- Poursuivre le développement de l'animation de la vie sociale en soutenant les initiatives habitantes, la participation citoyenne et le renforcement du lien social dans un quartier en profonde mutation.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir approuver le projet social du centre social Diana Armengol-Markarian pour la période 2027-2031, présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Zohra AMIMI, Adjointe,

VU :

- Le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-1 et suivants relatifs aux missions des centres sociaux,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
- La circulaire C.N.A.F. n° 2025-238 du 18 décembre 2025 relative à la politique d'animation de la vie sociale, applicable aux centres sociaux et espaces de vie sociale.
- Le projet social 2027-2031 du centre social Diana Armengol-Markarian.

CONSIDERANT :

- Que le centre social Diana Armengol-Markarian constitue un équipement de proximité contribuant au développement de la vie sociale, au renforcement du lien social, à l'accès aux droits et à la participation des habitants des Hauts de Rouen,
- Que le projet social 2027-2031 a été élaboré selon une démarche participative associant habitants, usagers, partenaires, associations, élus et professionnels, conformément aux principes de l'animation de la vie sociale,
- Que cette démarche a permis de dresser le bilan des trois premières années de fonctionnement du centre social et d'identifier, avec les acteurs du territoire, les priorités d'intervention pour les cinq années à venir,
- Que le projet social s'articule autour des priorités suivantes : le soutien aux familles et à la parentalité, l'accompagnement des jeunes de 11 à 17 ans, le renforcement de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique, le développement des coopérations partenariales et la consolidation de l'animation de la vie sociale,
- Que l'approbation du projet social conditionne le renouvellement de l'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 19 h 21 par :

48 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes, groupe des élu.es communistes, groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants,

3 voix contre : groupe Rouen Conquérante, l'union des droites pour la République et du Rassemblement National,

4 abstentions : groupe Rouen-insoumise,

- d'approuver le projet social du centre social Diana Armengol-Markarian pour la période 2027-2031, annexé à la présente délibération.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du